



SOMMAIRE

Personnel enseignant :	
les départs et les engagements.....	2
Informations	
pour les classes primaires.....	3
Informations pour les élèves	
du cycle d'orientation.....	5
Direction des écoles	
de Nendaz et Veysonnaz.....	5
Règlement	
en matière d'absence.....	6
Orientation scolaire	
et professionnelle.....	7
Structure d'accueil	
pour les enfants.....	8
Canapé forestier	
à Haute-Nendaz.....	8
Les activités de l'Association	
de parents d'élèves.....	9
Bourses d'études.....	10
Une priorité dans notre école :	
la lutte contre la violence	
et le harcèlement.....	10
Horaires	
des transports scolaires.....	11
Plan de scolarité 2021-2022.....	12



edito

par Jérôme Fournier

À quelques jours de la reprise des classes, il est temps de se projeter sur cette prochaine année scolaire.

Avant de le faire, j'aimerais revenir sur un élément de l'année écoulée. La situation sanitaire a compliqué l'exercice, mais elle aura permis en outre aux élèves d'avoir une attention particulière pour les aînés de Veysonnaz et de Clèbes. En effet, ces derniers ont reçu un petit « cadeau » réalisé et livré par les enfants de l'école. Plusieurs personnes ont été touchées par cette délicate attention et m'en ont fait part.

Maintenant, place à l'année scolaire 2021-2022 qui sera marquée par plusieurs nouveautés.

Tout d'abord, pour cette législature, Patrick Lathion a repris la présidence de la commission scolaire suite au départ de Jasmine Ramondt-Fragnière. J'aimerais la remercier de tout ce qu'elle a entrepris pour l'école de Veysonnaz. Motivée, dynamique et vraiment consciencieuse, il a été très facile et agréable de collaborer avec elle durant ces années. Grâce à Jasmine, notamment, de nombreux projets ont pu être mis sur pied et notre bâtiment scolaire offre une qualité de travail optimale.

Dans la continuité de ces améliorations, les élèves auront le plaisir de découvrir à la rentrée un mobilier flambant neuf dans les classes de 3H à 8H, la classe de 1-2H ayant été équipée récemment. Au niveau du personnel enseignant, il y aura également beaucoup de changements.

Laura Fournier n'enseignera plus à Veysonnaz durant l'année scolaire 2021-2022. Elle changera de degré et les élèves de 6H de Basse-Nendaz pourront profiter de ses compétences.

Karyn Fournier a été nommée récemment comme animatrice de sciences à l'Etat du Valais. Elle pourra transmettre sa passion et ses compétences pour le travail en nature aux enseignants et élèves du cycle 2 (5H à 8H). Elle interviendra donc le lundi après-midi en 5-6H et le mercredi matin en 7-8H. Tout le centre scolaire pourra profiter du nouveau canapé forestier aménagé sous son impulsion.

Pour terminer, Maryline Praz a été nommée comme adjointe à la Direction des Ecoles de Nendaz-Veysonnaz. Elle ne travaillera donc plus directement dans les classes, mais pourra mettre toutes ses compétences au service de l'Ecole et de vos enfants.

Je souhaite beaucoup de plaisir à mes 3 collègues dans leurs nouvelles tâches respectives.

Conséquence de ces changements, de nouveaux visages vont apparaître dans le personnel enseignant de Veysonnaz.

En 1-2H, Nathalie Fragnière sera accompagnée par **Valentine Bouille**. Cette dernière a travaillé durant plusieurs années dans les classes de Nendaz. Elle saura transmettre son énergie et sa motivation aux élèves.



En 3-4H, Janine Délèze composera un duo avec **Marilyne Favre** qui a enseigné plusieurs années à Isérables avant d'œuvrer à Haute-Nendaz l'année dernière. Elle a plus d'une corde à son arc et interviendra également comme enseignante d'appui et médiatrice pour le centre scolaire de Veysonnaz.

En 5-6H, Aude Fragnière sera accompagnée par Karyn Fournier et **Kathleen Bourban**. Diplômée de la HEP il y



a 2 ans, elle a notamment travaillé dans des classes à Conthey et Saxon. Son expérience dans différents centres lui a permis de développer des compétences qu'elle mettra au service des élèves de Veysonnaz et de Haute-Nendaz également.

En 7-8H, je serai donc accompagné par Karyn Fournier qui interviendra en classe le mercredi matin.

Au nom de tous les enseignants du centre scolaire, nous souhaitons la bienvenue à



nos nouvelles collègues et sommes impatientes de collaborer avec elles.

Grâce à ce rapide survol, vous avez maintenant une idée plus précise de ce qui attendra vos enfants dès le 17 août. Je souhaite donc à tous une bonne reprise scolaire et ne peux m'empêcher d'avoir également une petite pensée pour mes anciens élèves de 8H qui vont découvrir le CO de Nendaz.

Pour terminer, mon vœu serait que le COVID nous laisse tranquilles cette année et ne nous fasse pas trop de variant(e)s.



personnel enseignant: les départs et les engagements

par Marie-Cathy Constantin et Sonia Délèze

Cette rentrée scolaire marque le départ de deux enseignantes et l'engagement de quatre nouvelles. L'adjointe à la direction des écoles, Marie-Cathy Constantin, prend sa retraite et passe le flambeau à Maryline Praz.

Les départs

Deux enseignantes quittent leur poste au cycle d'orientation de Basse-Nendaz:

- Erica Borloz, après 3 ans comme professeure d'anglais au cycle d'orientation, a choisi de réorienter sa carrière en tant que formatrice à la Haute Ecole Pédagogique (HEP).
- Muriel Porcellana prend sa retraite après avoir enseigné durant 19 ans les travaux manuels au cycle d'orientation.

Les Conseils communaux, les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la direction des écoles les remercient vivement pour leur fidélité, leur engagement, leur motivation et leur professionnalisme.

Les engagements

Pour compléter l'équipe pédagogique, les personnes suivantes ont été désignées:

En qualité d'enseignantes primaires:



Stéphanie Neuffer © DR



Kathleen Bourban © DR

En qualité d'enseignantes au cycle d'orientation:



Ingrid Hoche pied © DR



Samantha Charbonnet © DR

Les Conseils communaux, les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la Direction des écoles leur témoignent leur confiance et les remercient par avance pour leur implication dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse de nos deux communes.



Changement d'adjointe à la direction des écoles

Marie-Cathy Constantin prend sa retraite en septembre. « Enseignante depuis 1983 à Nendaz et nommée en 2008 au poste d'adjointe à la direction des écoles, elle a créé, organisé, façonné et structuré la direction primaire de notre école », explique Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles de Nendaz et Veysonnaz. Marie-Cathy Constantin a, dans un premier temps conservé, quelques heures d'enseignement avant de se consacrer pleinement à cette fonction dès 2013. Si elle a aimé durant des années voir la lumière s'allumer dans les yeux de ses élèves lorsqu'ils comprenaient de nouvelles notions, elle s'était réjouie du second souffle donné à sa vie professionnelle. « Être adjointe à la direction permet de voir les situations de manière globale et d'avoir du recul, de prendre le temps de réfléchir, alors que face à une classe, il faut être dans la réaction immédiate », souligne-t-elle. Et d'expliquer : « Il s'agit en fait de faire en sorte en amont que les conditions soient optimales pour que l'année scolaire se passe au mieux tant pour les élèves que pour les enseignants. »

Les tâches sont donc très variées, de la gestion administrative et du matériel, en passant par du soutien aux professeurs et de l'écoute des inquiétudes des parents, par l'engagement du personnel et les remplacements jusqu'à l'organisation d'actions de prévention, d'activités culturelles et sportives, de la photo de classe ou encore de l'intervention de l'infirmière scolaire. Marie-Cathy Constantin a apprécié collaborer avec tous ses collègues enseignants, « de véritables professionnels très investis dans leur travail », que ce soit avec les plus jeunes qui apportent de nouvelles idées ou les plus anciens riches en expériences. Son plan pour la retraite ? « Tout simplement profiter des cadeaux de la vie et de mon temps libre pour faire ce que j'aime. »

Maryline Praz lui succède dès cette rentrée scolaire à la suite de sa nomination par le Conseil communal en séance du 22 avril dernier. Au bénéfice d'un diplôme d'enseignement infantin et primaire, elle a exercé plusieurs années dans d'autres écoles. Puis, ayant obtenu son diplôme en enseignement spécialisé, elle a ensuite œuvré dans plusieurs centres scolaires de Nendaz et de Veysonnaz tant en primaire qu'au cycle d'orientation. Travaillant au côté des enseignants, elle a souvent été sollicitée lors de la recherche et de la mise en place de pistes pédagogiques motivantes pour accompagner des élèves en difficulté. « Nous pourrons compter sur une personne qualifiée, passionnée par sa profession et dévouée. Par ailleurs, sa connaissance de tous les degrés lui permettra d'assurer la cohérence des mesures d'aide proposées à nos élèves sur l'ensemble de leur scolarité », s'est réjoui Pierre-Michel Bagnoud.



Marie-Cathy Constantin passe la main à Maryline Praz au poste d'adjointe à la direction des écoles. © Sonia Déléze

informations pour les classes primaires

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Numéro de téléphone des centres scolaires

- Aproz : 027 289 58 06
- Baar : 027 289 58 07
- Basse-Nendaz : 027 289 58 08
- Haute-Nendaz : 027 289 58 09
- La Cure à Haute-Nendaz :
027 289 58 10
- Veysonnaz : 027 207 18 30



Horaires des classes

Nous vous rendons attentifs au fait que les enfants doivent être présents dans la cour d'école au plus tard, au moment de la sonnerie.

• Pour les élèves de 1H et 8H scolarisés à...

	APROZ	HAUTE-NENDAZ	BASSE-NENDAZ	BAAR	VEYSONNAZ
Sonnerie	8 h 10	8 h 20	8 h 00	8 h 25	8 h 10
MATIN Début des cours	8 h 15	8 h 25	8 h 05	8 h 30	8 h 15
Récréation	9 h 45	9 h 55	9 h 35	10 h 00	9 h 45
Fin des cours	11 h 35	11 h 45	11 h 25	11 h 50	11 h 35
Sonnerie	13 h 25	13 h 35	13 h 15	13 h 35	13 h 25
APRÈS-MIDI Début des cours	13 h 30	13 h 40	13 h 20	13 h 40	13 h 30
Récréation	15 h 00	15 h 10	14 h 50	15 h 10	15 h 00
Fin des cours	16 h 05	16 h 15	15 h 55	16 h 15	16 h 05
Jours de congé	Les 1H ont congé les après-midis du lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi toute la journée. Les 2H ont congé le lundi matin et le mercredi toute la journée. Les 3H et 4H ont congé le mercredi toute la journée. Les 5H, 6H, 7H et 8H ont congé le mercredi après-midi.				

Les enseignants

En rouge : enseignants titulaires.

Bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz

- 1H-2H: **Elisabeth Maillard**
- 1H-2H: **Mélanie Crettenand** et à déterminer

École de Haute-Nendaz

- 3H: **Murielle Délèze** et Kathleen Bourban
- 4H: **Anne Lang** et Nathalie Fragnière
- 5H: **Julien Fragnière** et Paola Nogueira
- 6H: **Fabrice Fournier** et Fabienne Lathion
- 7H: **Fabienne Lathion** et Fabrice Fournier
- 8H: **Paola Nogueira**, Délèze Fanny et Fragnière Julien
- Cours AC&M: Céline Guntern
- Cours d'appui pédagogique intégré: Céline Darioli
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Kyra Jordan
- Soutien pour les élèves allophones: à déterminer
- Études dirigées: Paola Nogueira
- Médiatrice: Paola Nogueira

École de la Biolette à Basse-Nendaz

- 1H-2H: **Cynthia Meunier**
- 1H-2H: **Patricia Délèze**
- Les élèves de 2H de la classe de Patricia Délèze sont regroupés les après-midis avec les élèves de 2H de la classe de Mme Cynthia Meunier.
- 3H: **Lauriane Demierre**
- 4H: **Marie-Antoinette Glassey** et Patricia Délèze
- 5Ha: **Annick Rosales de la Rosa**
- 5Hb: **Evelyne Fragnière** et Svetlana Zelenovic Bijelic
- 6H: **Mélanie Theytaz**, Laura Fournier et Lionel Dumoulin

- 7Ha: **Oriana Joly** et Stéphanie Neuffer
- 7Hb: **Kémya Freysinger** et Oriana Joly
- 8H: **Lionel Dumoulin** et Mélanie Theytaz
- Cours AC&M: Laureline Hache et Ingrid Hoche pied
- Cours d'appui pédagogique intégré: Stéphanie Carruzzo
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Joana Bernardo et Stéphanie Neuffer
- Soutien pour les élèves allophones: à déterminer
- Études dirigées: à déterminer
- Médiatrice: Laureline Hache

École d'Aproz

- 1H-2H: **Christelle Maytain** et Emmanuelle Corbaz
- 1H-2H: **Amélie Pignat**
- 3H: **Jean-Denis Lathion** et Christelle Maytain
- 4H: **Anne Clerc** et Marie-Françoise Pitteloud
- 5H-6H: **Alain Bornet** et Kémya Freysinger
- 7H: **Bastien Aymon**
- 8H: **Marie-Cécile Praz** et Fanny Délèze
- Cours AC&M: Laureline Hache, M-Cécile Praz et Christelle Maytain
- Cours d'appui pédagogique intégré: Céline Darioli
- Soutien pour les élèves allophones: à déterminer
- Études dirigées: Christelle Maytain
- Médiatrice: Laureline Hache

École de Baar

- 1H-2H: **Joëlle Fournier** et Delphine Bonvin
- 3H-4H: **Morgane Fournier** et Valentine Bouille
- Cours d'appui pédagogique intégré: Stéphanie Carruzzo
- Soutien pour les élèves allophones: à déterminer

- Cours AC&M: Ingrid Hoche pied
- Médiatrice: Laureline Hache

École de Veysonnaz

- 1H-2H: **Nathalie Fragnière** et Valentine Bouille
- 3H-4H: **Janine Délèze** et Marilyne Favre
- 5H-6H: **Aude Fragnière**, Karyn Fournier et Kathleen Bourban
- 7H-8H: **Jérôme Fournier**, Karyn Fournier, Céline Guntern et Kahtleen Bourban
- Cours AC&M: Céline Guntern et Ingrid Hoche pied
- Cours d'appui pédagogique intégré: Marilyne Favre
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Barbara Luisier Meilland
- Etudes dirigées: Valentine Bouille
- Médiatrice: Marilyne Favre

Éthique et culture religieuse

Dès la rentrée scolaire 2021-2022, tous les élèves sont astreints à suivre le cours d'éthique et culture religieuse. Les dispenses pour ce cours ne seront plus accordées.

Dans les classes de 2H à 8H, les cours d'éthique et culture religieuse sont assurés par :

- Joëlle Bornet
- Nadia Fendrych
- Martin Fendrych
- Jean-Philippe Glassey
- Anne-Lyse Métrailler
- Zuzanna Michaud
- Monique Palazzo
- Félicien Roux

informations pour les élèves du cycle d'orientation

par Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles

Numéro de téléphone du cycle d'orientation à Basse-Nendaz

- 027 289 58 02

Horaire des classes

- Matin : 7 h 53 à 11 h 26
- Après-midi : 13 h 50 à 16 h 20

Professeurs titulaires

- 9co1 : Romain Délèze
- 9co2 : Elodie Bagnoud
- 9co3 : Wilson Zenhäusern
- 9co4 : Valérie Romailier

- 10co1 : Elodie Praz
- 10co2 : Sébastien Verstrepen
- 10co3 : Vinciane Glassey

- 11co1 : Vincent Bollin
- 11co2 : Caroline Lathion

Professeurs

- Anabelle Crettenand
- Ingrid Hochepped
- Jacques Broccard
- Manu Praz
- Michel Wicki
- Samantha Charbonnet

- Stéphanie Freville-Thouly
- Petra Stupnovà
- Yvan Fournier

Enseignement spécialisé

- Denise Lecorre

Soutien

pour les élèves allophones

- Wilson Zenhäusern

Médiateur

- Vincent Bollin

direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

www.nendaz.org/jeunesse-formation

Directeur

Pierre-Michel Bagnoud, 079 515 15 10

Adjoints à la direction des écoles

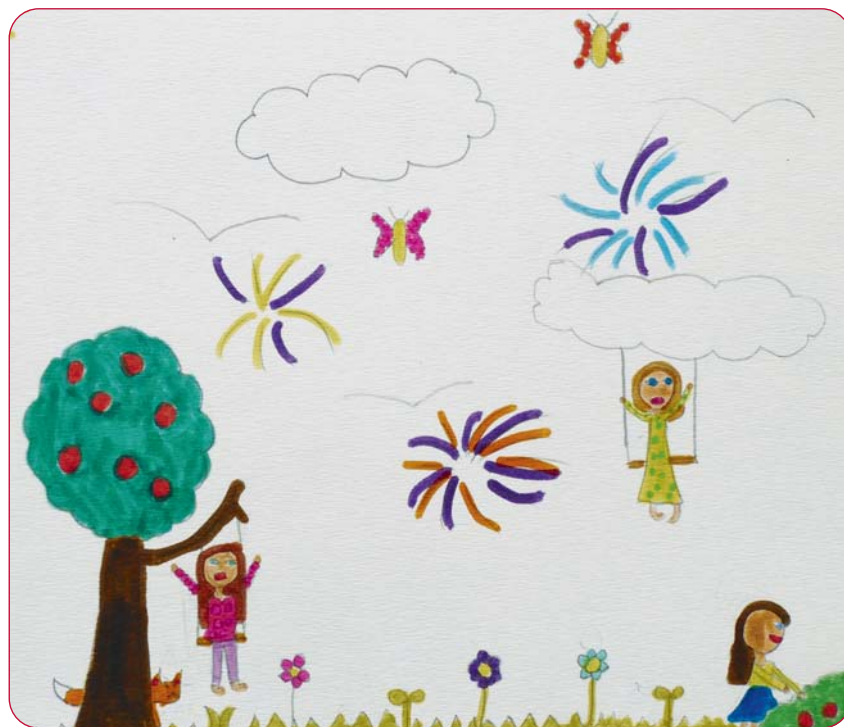
- Caroline Lathion, 078 686 05 54
- Maryline Praz, 079 733 02 71
- Jérôme Fournier, 078 751 52 50

Secrétariat

- Anne-Marie Arona
027 289 58 02
079 505 24 70
anne-marie.arona@nendaz.org
- Natacha Follonier, 027 289 58 02
natacha.follonier@nendaz.org

Orientation scolaire

Isabelle Dettwiler-Lorétan
027 289 58 19
isabelle.dettwiler@admin.vs.ch



Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'inscrire sur la base de données ISM de l'Etat du Valais à l'adresse : <https://ism.vs.ch/>.

Patrouilleurs

Véritables anges gardiens de nos enfants, les patrouilleurs scolaires rendent de précieux services à notre commune. Leur vigilance garantit la sécurité des plus jeunes lorsqu'ils traversent des routes à fort trafic. Les patrouilleurs scolaires, totalement bénévoles, méritent notre gratitude. Ils consacrent du temps à cette mission et ils n'attendent rien en retour. Un grand merci pour leur dévouement sans faille!

règlement en matière d'absence

par Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles

Le point sur les périodes durant lesquelles aucun congé ne pourra être accordé et sur le règlement valaisan concernant les congés durant la scolarité obligatoire.

Le service de l'enseignement veut permettre à nos enfants de commencer et de finir ensemble chaque période scolaire; c'est pourquoi nous éviterons scrupuleusement toute anticipation ou prolongation des vacances prévues dans le plan de scolarité, vacances qui sont par ailleurs suffisamment longues pour que chaque famille puisse y trouver le temps nécessaire au voyage.

Une exception cette année: le jeudi 23 décembre 2021 pour permettre aux familles ayant des membres à l'étranger de se rassembler pour Noël.

D'autre part, les mois de décembre et de juin sont des périodes importantes pour l'évaluation des apprentissages scolaires.

La direction des écoles recommande d'éviter toute demande de congé durant ces périodes.

Cet avis repose sur les considérants suivants:

- l'école est obligatoire de la 1H à la 11CO,
- les plans de scolarité annuels sont connus à l'avance et permettent une planification des vacances en famille hors des jours d'école,
- les mois de décembre et juin sont synonymes d'évaluations de fin de semestre et d'examens cantonaux,
- la dernière semaine d'école est réservée aux corrections des dernières épreuves, aux obligations administratives, au rangement et à des acti-

vités particulières importantes pour permettre aux élèves de vivre des moments plus conviviaux.

Toutes les demandes de congé exceptionnelles, pour de justes motifs, de plus d'une demi-journée, doivent être adressées à la direction des écoles par courrier postal ou par mail le plus tôt possible.

La question des dispenses, congés et absences implique un certain nombre d'obligations de la part des élèves, mais aussi de leurs parents (*voir encadré*). En Valais, le « Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire » fait foi.

Ce que dit la loi

SECTION 3: DISPENSES, CONGÉS ET ABSENCES

Art. 9 Fréquentation des cours

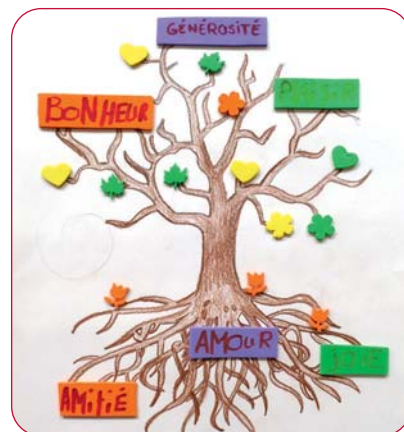
- 1 La fréquentation de l'école et de tous les cours prévus au programme est obligatoire.
- 2 Les élèves peuvent en outre exceptionnellement être dispensés de certains cours obligatoires. Sur demande des parents et après préavis de la commission scolaire ou de la direction d'école, le Service compétent du département accorde les dispenses et fixe les conditions.

Art. 10 Congés

- 1 Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés:
 - a) par le titulaire pour une durée d'une demi-journée;
 - b) par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective;
 - c) par l'inspecteur, dès dix demi-journées de classe effective à une année scolaire;
 - d) par le département au-delà d'une année scolaire.
- 2 Les demandes écrites sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la direction des écoles. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.
- 3 Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.
- 4 Les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives ou artistiques sont réservées.

Art. 11 Absences

- 1 En cas d'absence imprévue, les parents avertissent au plus tôt la direction selon les procédures définies par l'établissement. Un certificat médical peut être exigé par la direction d'école si l'absence due à la maladie ou à un accident est supérieure à trois jours. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.
- 2 Les enseignants signalent au plus tôt à la direction d'école toute absence constatée dans leur cours.
- 3 Toute absence injustifiée est passible de sanction.



orientation scolaire et professionnelle (OSP)

par Isabelle Dettwiler Loretan, Permanence OSP du CO Basse-Nendaz

Lorsque l'école a repris normalement ou presque en août dernier, nous aurions pu appréhender l'effet sur les élèves de cette expérience sans école au printemps 2020. En fin d'année, nous constatons que grâce au soutien des parents, au suivi de l'orientation et à l'intense travail des enseignants qui ont jonglé toute l'année scolaire 20-21 entre élèves en quarantaine, en maladie et élèves en présence, nos jeunes libérés de la scolarité obligatoire ont réussi à obtenir une solution intéressante pour la prochaine rentrée.

À l'avenir, il est certain que le numérique sera toujours dans leur vie, car du chantier au magasin en passant par les arts, les médias et les bureaux, tous les métiers ont de plus en plus « quelque chose à faire » sur un ordinateur. Notons par exemple la nouvelle ordonnance de formation pour l'apprentissage dans la vente (gestionnaire de commerce de détail) qui, dès la rentrée 2021, sera tournée vers l'acquisition de compétences théoriques et pratiques en accord avec cette évolution numérique.

Le cycle d'orientation (CO) de Nendaz, pour moi, est un avant-gardiste en matière d'apprentissage avec tablette ou ordinateur portable. Ce choix ingénieux permet à nos jeunes de se fami-

liariser avec l'outil informatique et ses exigences précises, sa logique et ses possibles qui dépassent largement l'aspect ludique déjà connu par quelques élèves.

Pour aller dans le même sens, l'Etat du Valais, par le Service de l'enseignement, a soutenu la création du nouveau cours d'éducation des choix au CO en collaboration avec l'Orientation scolaire et professionnelle, afin que la version finale soit numérisée et accessible en ligne aussi aux parents pour le suivi de leur enfant. Ainsi dès la rentrée, les élèves de 9 CO pourront découvrir ce nouveau moyen d'enseignement et faire évoluer peu à peu leur compétence décisionnelle jusqu'à leur sortie du CO.

Les défis continuent. La réalité économique implique des mises à jour du système de formation à tous les échelons. La permanence du CO Nendaz persévère avec enthousiasme à soutenir le processus de choix des élèves et leur compréhension des nouvelles filières. La collaboration motivante avec les enseignant-e-s et la direction du CO, ainsi que l'ouverture des entreprises de la commune à accueillir nos jeunes pour un rallye-découvertes des métiers, en stage ou en apprentissage est une source renouvelée d'énergie et d'inspiration pour la conseillère en orientation que je suis.

Choix des élèves libérés de la scolarité à notre connaissance en juin 2021

Parmi les 55 élèves en fin de scolarité obligatoire, 1 a décidé de poursuivre sa scolarité au CO, 1 en immersion dans le Haut-Valais, 1 sera en préapprentissage et 1 élève opte pour Action Jeunesse.

19 élèves se sont inscrits dans les filières scolaires post-obligatoires suivantes :

- 8 élèves : Collège, voie directe vers les universités
- 7 élèves : École de culture générale (ECG), options maturité spécialisée Santé, Social, Enseignement
- 4 élèves : École pré-professionnelle (EPP), bases scolaires, suite du processus d'insertion ou d'étude

À noter que 13 élèves ont choisi de se rendre au collège à la fin de la 10 CO.

5 élèves choisissent une formation en école de métier (semestres en école, semestres pratiques)

- 2 élèves : École de commerce (EC), avec maturité professionnelle économie
- 2 élèves : École des métiers (EMV)- EPTM, école professionnelle technique et des métiers
- 1 élève : École professionnelle artisanat et service communautaire (EPASC)

27 élèves préfèrent un apprentissage dual (principalement chez un patron, AFP en 2 ans; CFC 3 ou 4 ans)

- 1 : Agent d'exploitation
- 2 : Agricultrice
- 1 : Assistante en soin et santé communautaire
- 1 : Boucher
- 4 : Charpentier
- 2 : Constructeur de route
- 1 : Dessinatrice en architecture
- 1 : Dessinatrice en construction industrielle
- 1 : Dessinatrice en génie civil
- 2 : Employée de commerce
- 2 : Employée en intendance
- 1 : Installateur électricien
- 1 : Maçon
- 1 : Mécanicien en maintenance auto
- 1 : Mécatronicien utilitaire
- 1 : Menuisière
- 1 : Planificateur électricien
- 1 : Plâtrier à sec
- 1 : Spécialiste en communication hôtelière
- 1 : Technologue en production chimique et pharmaceutique

Mes vœux de succès à chacun-e.

structures d'accueil pour les enfants

L'UAPE Le Nend'Jardin de Nendaz compte trois structures d'accueil pour les écoliers de 1H à 8H à Aproz, Basse-Nendaz, Haute-Nendaz, ouvertes de 6 h 30 à 18 h 30. Les élèves du cycle d'orientation sont accueillis à la cantine scolaire du CO qui est une structure indépendante.



Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions:

- uape.direction@nendaz.org
- 027 289 58 20
(ne pas appeler entre 12 h et 14 h)
- www.nendaz.org/uape



L'UAPE la Bricoline de Veyonnaz accueille les enfants scolarisés de 6 h 45 à 18 h 45 durant toute l'année scolaire.

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions:

- labricoline@netplus.ch
- 027 565 94 64
- <http://www.veyonnaz.org/vie-sociale/structures-accueil/creche-et-uape-la-bricoline>

canapé forestier à Haute-Nendaz

Un canapé forestier a été aménagé à Haute-Nendaz, un projet mené par l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et porté par sa responsable Nathalie Baumgartner en collaboration avec la Direction des écoles de Nendaz et Veyonnaz.

Un canapé forestier est une sorte de cabane circulaire sans toit faite de branchages empilés. Il est le lieu de rassemblement où les enfants se sentent en sécurité, d'où partent les explorations et d'où sont initiées les activités.

Le lieu-dit Tsatéa, accessible facilement à pied depuis l'UAPE et l'école de Haute-Nendaz, a été choisi pour l'installation du canapé forestier. Ce dernier a été construit par Ecoforêt assisté par une vingtaine d'élèves du cycle d'orientation qui s'étaient portés volontaires pour donner un coup de main. Le terrain a été gracieusement mis à disposition par Marie-Thérèse Michelet et par l'hoirie Fabien Fournier. Un grand merci à eux!

Le canapé forestier permet désormais à l'UAPE d'organiser des demi-journées ou journées en plein air les mercredis ainsi que durant les vacances. La responsable de l'UAPE ainsi qu'une éducatrice ont suivi une formation sur le thème « Pédagogie par la Nature ». Elles y ont découvert de nombreux outils (jeux éducatifs et ludiques, activités créatrices, cuisine) pour animer des activités en forêt qu'elles sont aujourd'hui heureuses de pouvoir mettre en pratique. Les enfants apprécient tout particulièrement ces journées dehors qui sont l'occasion de jouer ensemble et de développer leur

imagination. Le canapé forestier est aussi à disposition des enseignants durant les périodes scolaires pour des leçons sur et par la nature.

L'occupation de cette place est réservée durant les jours de semaine aux différentes structures de la commune en lien avec l'enfance (UAPE, écoles, crèches).

Durant le week-end, cette place est libre. Il est donc possible d'en profiter à condition de garder ce lieu si précieux en bon état, de le laisser propre, de ne pas faire du feu à l'intérieur de l'enceinte du canapé forestier et d'emporter ses déchets avec soi. Nous comptons sur le respect de chacun!



Des élèves du cycle d'orientation ont participé, sur une base volontaire, à la réalisation de ce canapé forestier sous la houlette d'Ecoforêt.



Un lieu de rassemblement pour les enfants au cœur de la forêt. © Commune de Nendaz

les activités de l'association de parents d'élèves

par l'Association des parents d'élèves de Nendaz et Veysonnaz

L'Association de parents d'élèves de Nendaz et Veysonnaz (APENV) a été créée afin de construire des liens entre l'école et la famille. Elle proposera différentes activités durant l'année scolaire 2021-2022.

L'APENV collabore avec la direction des écoles et les enseignants afin de relayer les préoccupations des parents, de recueillir des suggestions, d'informer, d'organiser des activités pour les enfants et les adultes.

L'association vous propose plusieurs activités pour l'année scolaire 2021-22:

- À la suite du succès de l'atelier proposé en juin, une journée « Réveille le loup qui est en toi » est proposée pour les 11-16 ans à Basse-Nendaz le dimanche 29 août. Information et inscription : apenv@outlook.com. Pour les parents intéressés, une session de self-défense sur 5 jeudis soirs sera organisée aux Iles à Sion dès le 26 août. Information et inscription : apenv@outlook.com.
- Lors de l'année 2020 une distribu-

tion de pommes a été organisée dans tous les centres scolaires. Suite aux retours positifs des enfants et des enseignants, nous allons à nouveau proposer cette action.

- Cette année, l'association a collaboré avec l'office du tourisme afin de proposer une chasse au trésor durant l'été (*voir encadré*). Cette aventure positive sera reconduite pour une autre activité en 2021-2022.
- Pour les enfants plusieurs ateliers vont être mis sur pied, pour tous les âges, tout au long de l'année : contes de Noël, rallye de Pâques, promenade le long des bisses...
- Pour les parents, nous espérons pouvoir, cette année, proposer une conférence.
- Une surprise sera organisée en fin d'année pour les membres.

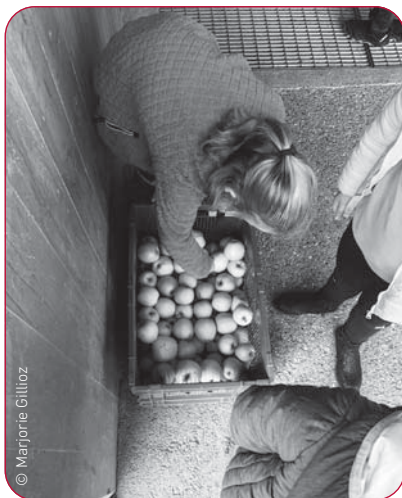
Des changements peuvent intervenir suivant les conditions sanitaires.

Devenir membre

Si vous souhaitez être tenu informé des activités de l'APENV et soutenir ses actions, n'hésitez pas à en devenir membre (cotisation de 30.- par famille). Vous bénéficierez également d'un tarif préférentiel sur les activités payantes.

Pour toutes questions ou inscriptions, un e-mail : apenv@outlook.com.

Suivez-nous aussi sur Facebook en cherchant « APENV ».



Chasse au trésor à Haute-Nendaz

Ce printemps, l'APENV a proposé à tous les enfants scolarisés de la commune de participer à la création d'une balade remplie de bonnes énergies. Une soixantaine d'enfants ont ainsi envoyé dessins ou textes sur le thème un « monde de demain porteur de joie, de retrouvailles, de partage, de liberté, de nature et de solidarité ». L'APENV a ensuite collaboré avec Nendaz Tourisme pour la mise en place d'une chasse au trésor élaborée à partir de toutes ces très jolies œuvres. Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez toujours la découvrir en famille sur le chemin des sculptures. Il vous suffit de télécharger votre carnet d'aventure sur www.nendaz.ch/famille ou de passer le chercher à Nendaz Tourisme. Ensuite, les enfants sont invités à répondre aux questions en observant les dessins. Une fois leur mission accomplie, ils reçoivent un petit cadeau à Nendaz Tourisme. Cette balade est conseillée aux 5-12 ans et le temps de marche est estimé à une heure.



bourses d'études

Des bourses d'études et des prêts d'honneur sont accordés par le Canton et par la Fondation Pestalozzi, aux jeunes dont les parents n'ont pas les moyens de financer leur formation.

Fondation Pestalozzi

Pour qui ?

- Avoir moins de 30 ans au moment du dépôt de la demande (et moins de 35 à la fin de la formation).
- Avoir grandi et effectué sa scolarité obligatoire dans une région de montagne en Suisse.

Pour quel type de formation ?

- La formation doit être reconnue par la Confédération. Les formations dans des écoles privées sont uniquement soutenues si une formation dans une école publique est impossible ou plus coûteuse.
- Bourse pour la formation initiale et pour les formations qui s'inscrivent dans son prolongement jusqu'à l'obtention du diplôme de master au degré tertiaire.
- Prêts sans intérêts pour les formations complémentaires (examen professionnel (EP) et un examen professionnel supérieur (EPS), brevet d'avocat, doctorat, études postgrades).

Prochains délais ?

- 18 août 2021
- 6 octobre 2021

Contact ?

Si vous souhaitez faire une demande de bourse Pestalozzi ou tout simplement vous informer davantage, vous

pouvez prendre contact avec Valérie Guanella, assistante sociale auprès du CMS régional Sion-Hérens-Conthey site de Nendaz au 027 289 57 14 ou à valerie.guanella@cms-smz.ch.

Canton

Pour qui ?

L'Etat du Valais alloue des allocations, sous forme de bourses ou de prêts d'honneur, pour les frais de formation et d'entretien occasionnés par la préparation à la formation, à la formation elle-même et le perfectionnement.

Une aide peut également être accordée pour des reconversions professionnelles. Le financement d'une formation incombe en premier lieu aux parents, subsidiairement aux autres responsables légaux et au requérant. Dans la mesure où les possibilités financières des personnes précitées sont insuffisantes, une demande de bourse est conseillée.

Pour quel type de formation ?

Des aides à la formation peuvent être accordées pour les filières de formation suivantes à la condition que les formations délivrées soient reconnues :

- la fréquentation d'une classe de l'enseignement secondaire dans une autre région linguistique ou dans une structure sport-arts-formation ou de préapprentissage

- la préparation à la formation, à la condition qu'elle débute après l'achèvement de la scolarité obligatoire ainsi que les mesures de transition reconnues par le canton
- les formations préparatoires obligatoires pour accéder à une formation du secondaire II ou du degré tertiaire, ainsi que les programmes passerelles
- la formation du secondaire II (général et professionnel)
- la formation tertiaire
- les cours de langue.

Prochains délais ?

- jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'année scolaire complète ou pour le semestre d'automne
- jusqu'au 30 avril 2022 pour le semestre de printemps.

Contact ?

Le formulaire de demande et une brochure d'informations peuvent être téléchargés sur le site Internet du Canton du Valais : www.vs.ch/bourses. Il y est également possible d'effectuer sa demande directement en ligne via un guichet virtuel.

Les personnes qui auraient besoin d'un appui pour remplir ces documents peuvent contacter le CMS régional Sion-Hérens-Conthey site de Nendaz au 027 289 57 14. ■

une priorité dans notre école : la lutte contre la violence et le harcèlement

par Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles

Prévenir le harcèlement scolaire et, le cas échéant, intervenir au plus vite, est essentiel et demande l'implication de tous les acteurs de l'école, des élèves aux enseignants, en passant par les parents et la direction des écoles.

Apprendre à l'école demande de la part de chaque élève de l'attention. Il est malheureusement des situations qui rendent impossible cette implication. Le maître ou la maîtresse peut bien dispenser la meilleure des leçons, l'enfant qui a subi des insultes ou des moqueries à la récréation n'en retiendra rien. Et celui qui a peur du coup qu'il recevra probablement à la sortie n'en entendra rien non plus.

L'aspect si sournois du harcèlement rend sa détection très difficile. C'est toujours dans le dos de l'adulte que cela se produit. Voilà la première utilité des préventions organisées dans nos classes : rendre chacune et chacun conscients que « ce n'est pas normal », que c'est grave et inacceptable.

Nous avons ainsi élargi les actions de prévention de la violence afin de les éta-

ler sur l'ensemble de la scolarité de nos élèves : les médiatrices interviennent désormais aussi dans les classes primaires. L'action « T'as où l'respect » sur la communication non-violente, organisée en collaboration avec l'Association des parents, a concerné les élèves de 7^e, 8^e et 9^e. L'action « Patouch » sur l'auto-défense a bénéficié aux élèves de 5^e et de 10^e, et les médiatrices sont en train de former des élèves « gilets verts »

pour augmenter la sérénité sur les cours de récréation.

La prochaine étape verra dès cet automne la formation de « groupes d'intervention » dans chacune de nos écoles, composés des membres de la direction, des médiatrices et médiateur ainsi que d'enseignant.e.s volontaires, pour accompagner les agresseés comme les agresseurs vers la résolution du conflit et l'apprentissage des comportements sociaux adéquats. Ainsi, nous serons une part importante du personnel enseignant à suivre la nouvelle formation proposée par la HEPvs sur « le Harcèlement entre élèves et l'intervention en milieu scolaire ».

Parallèlement, une enquête auprès des enfants, des enseignants et des parents sera menée pour évaluer la situation et les ressentis, afin de cibler au mieux notre action. Car si un enfant victime, confronté à la peur, ne peut profiter de l'enseignement dispensé en classe, un enfant agresseur ne parvient pas à développer les compétences d'empathie nécessaires à une vie sociale équilibrée.

Intervenir à bon escient et le plus rapidement possible pour protéger nos enfants implique d'être formés, mais aussi informés. C'est pourquoi la collaboration de tous, et en particulier de vous, parents, est indispensable. Mieux vaut une intervention

de trop pour un fait de peu d'importance qu'un enfant qui souffre pendant des semaines ou des mois. Nous vous encourageons donc à signaler au plus vite aux enseignant(e)s vos préoccupations qui seront ensuite relayées au groupe d'intervention. Le processus mis en place pourra ainsi être activé immédiatement.

Minimiser l'ampleur et les dégâts du phénomène social que représente le harcèlement par un partage de préoccupation de la part de tous les acteurs de l'école nous permettra d'améliorer encore la qualité du climat de vie et d'apprentissage dans nos centres scolaires.



horaires des transports scolaires

Primaires

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
VEYSONNAZ								
Veysonnaz station	0755		1155		1310		1625	
Clèbes	0800		1150		1315		1620	
Veysonnaz village	0805		1145		1320		1615	

Cycle d'orientation*

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
HAUTE-NENDAZ - BASSE-NENDAZ								
Nendaz-Station		0725	1156			1330	1649	
Haute-Nendaz		0732	1151			1334	1644	
Sornard		0734	1149			1338	1642	
Saclentse	0737		1145		1313		1638	
Basse-Nendaz	0744	0744	1139		1321	1345	1632	
LES CONDÉMINES - BASSE-NENDAZ								
Les Condémines		0730	1153		1310		1655	
Moudonne		0735	1144		1334		1638	
Basse-Nendaz		0746	1135		1343		1630	
BAAR - BASSE-NENDAZ								
Baar		0736	1139		1330		1638	
Brignon		0741	1136		1335		1635	
Beuson		0745	1134		1338		1633	
Basse-Nendaz		0748	1131		1341		1630	
BIEUDRON - APROZ - BASSE-NENDAZ								
Bieudron		0710	1210		1305		1705	
Aproz		0722	1200		1320		1652	
Fey		0731	1138		1331		1638	
Basse-Nendaz		0740	1130		1340		1630	
VEYSONNAZ STATION - CLÈBES - VEYSONNAZ - BASSE-NENDAZ								
Veysonnaz station		0725	1155		1310		1655	
Clèbes		0730	1150		1315		1650	
Veysonnaz		0735	1145		1320		1645	
Basse-Nendaz		0745	1135		1330		1635	

* Chaque élève du cycle d'orientation reçoit un abonnement annuel valable pour toutes les courses postales à l'intérieur du territoire communal.

Les horaires peuvent varier de quelques minutes en fonction des conditions météorologiques et/ou de la circulation. De plus, les enfants devraient être à l'arrêt de bus deux minutes avant les horaires mentionnés.

plan de scolarité 2021-2022

2021

	AOÛT				
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	
Sa	7	14	21	28	
Di	1	8	15	22	29

	SEPTEMBRE			
	6	13	20	27
	7	14	21	28
	1	8	15	22
	2	9	16	23
	3	10	17	24
	4	11	18	25
	5	12	19	26

	OCTOBRE			
	4	11	18	25
	5	12	19	26
	6	13	20	27
	7	14	21	28
	1	8	15	22
	2	9	16	23
	3	10	17	24
				31

	NOVEMBRE				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	

	DÉCEMBRE			
	6	13	20	27
	7	14	21	28
	1	8	15	22
	2	9	16	23
	3	10	17	24
	4	11	18	25
	5	12	19	26

Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés

 Jours fériés

 Journées école

 Demi-journées école

2022

	JANVIER				
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	
Sa	1	8	15	22	29
Di	2	9	16	23	30

	FÉVRIER			
	7	14	21	28
	1	8	15	22
	2	9	16	23
	3	10	17	24
	4	11	18	25
	5	12	19	26
	6	13	20	27

	MARS			
	7	14	21	28
	1	8	15	22
	2	9	16	23
	3	10	17	24
	4	11	18	25
	5	12	19	26
	6	13	20	27

	AVRIL				
Lu	4	11	18	25	
Ma	5	12	19	26	
Me	6	13	20	27	
Je	7	14	21	28	
Ve	1	8	15	22	29
Sa	2	9	16	23	30
Di	3	10	17	24	

	MAI				
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	31
	4	11	18	25	
	5	12	19	26	
	6	13	20	27	
	7	14	21	28	
	1	8	15	22	29

	JUIN				
	6	13	20	27	
	7	14	21	28	
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	
	4	11	18	25	
	5	12	19	26	

Nombre total de jours effectifs durant l'année scolaire : 168